

SOMMAIRE PRINCIPAL

PAGE 2 : LES EMPLOIS SUR LA DSF
PAGE 3 : MISSIONS SUPPORTS, UN
SILENCE INSUPPORTABLE
PAGE 4 : URGENCE SUR LES SALAIRES

AGIR POUR NE PAS SUBIR !!!

**TOUS EN
MANIFESTATION :
LE 1^{ER} MAI !!!**

EDITO

Près de 80 000 nouveaux demandeurs d'emploi se sont inscrits sur les listes de Pôle Emploi en février dernier. Après les hausses importantes de ces derniers mois, la série noire se poursuit.

Face à cette accélération brutale du chômage, le gouvernement est plus que jamais aux abonnés absents en matière de défense des salariés et des privés d'emploi. Il préfère en effet se concentrer sur un bouclier fiscal inepte destiné à favoriser les Français les plus riches ou maintenir la défiscalisation des heures supplémentaires, dispositif qui touche de plein fouet les salariés les plus précaires, intérimaires ou CDD.

En matière d'aide en faveur de l'emploi, l'Etat se contente d'un saupoudrage à minima, dès lors qu'il s'agit d'aider les salariés. Dernier exemple en date, la nouvelle prime de 500 euros accordée aux salariés ne pouvant prétendre à l'assurance chômage mais ayant travaillé au moins deux mois. Rien dans cette mesure n'est en effet de nature à soutenir durablement le pouvoir d'achat des plus faibles. Les primo-demandeurs d'emploi ont en outre une nouvelle fois été totalement exclus du dispositif. Un comble à l'heure où les jeunes sont les principales victimes du chômage.

Quant à l'aide publique accordée aux entreprises sans véritable contrepartie, les Français ont aujourd'hui tout loisir d'apprécier à quel point l'argent du contribuable est dilapidé pour assurer parachutes dorés et autres stock options à des dirigeants sans vergogne.

L'aide publique doit aujourd'hui au contraire être en priorité accordée aux Français qui en ont le plus besoin : précaires, bas salaires,

salariés victimes de plans sociaux ou jeunes primo-demandeurs d'emploi.

La CGT demande par conséquent au gouvernement de prendre ses responsabilités et de mettre en place une véritable politique de soutien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des salariés et privés d'emploi et de se donner les moyens de doter les Français d'un service public de l'emploi de qualité afin de combattre durablement le chômage

LE JOLI MOIS DE MAI



La multiplication des luttes dans le secteur privé et public sanctionne la stratégie du gouvernement et du patronat visant à jouer la carte du pourrissement en misant sur l'usure des salariés pour refuser d'ouvrir de réelles négociations.

DSF 31 : DE NOUVEAUX EMPLOIS EVAPORÉS

-10 CADRE C ET -1 CADRE A

Lors de l'avant dernier CTPD, la Direction Départementale nous soutenait mordicus que la situation des emplois au 1er Septembre 2008 était équilibrée. Or les chiffres fournies à l'occasion des mouvements de mutation en local démontrent le contraire et mettent en évidence des gels d'emploi.

Ainsi au 1er Septembre 2008, le TSM local, outil de répartition des effectifs, présentait déjà un solde négatif de - 6,2 emplois à temps plein par rapport au nombre réel de postes à pourvoir (-5,5 C, +0,4 B, -1,1 A).

Concernant la catégorie B, il est à noter que la répartition nationale initiale prévoyait d'amputer le Département de la Haute-Garonne de 14 emplois. Seule la mobilisation de Mai-Juin 2008 avait contraint la Direction Générale de reculer sur son projet.

Au 1er Janvier 2009, à la suite de la CAP Locale des C, les choses se sont empirées avec -4,5 emplois à temps de plein de moins soit au total -10 C portant le niveau global à 10,7 emplois toutes catégories confondues (A-B-C).

Globalement, les SIE sont les services qui paient le plus lourd tribut avec -10 emplois (catégories C-B confondues).

BALMA est le site le plus touché avec -5,4 emplois (-3,5 en CDI et -1,6 :

Ces gels de postes viennent s'ajouter au 27 emplois déjà supprimés pour la Haute-Garonne à l'occasion du CTPC emploi de Janvier 2009.

Avec les logiques budgétaires induites par la LOLF et de baisse constante des crédits de personnels, ses suppressions de postes par anticipation aurait pour conséquence d'accélérer le processus de destruction des emplois dans le Département.

C'est pourquoi, lors du dernier CTPD, la CGT a demandé le rééquilibrage de la situation, notamment, par l'affectation immédiate de 10 emplois supplémentaires de C et 2 A pour les prochains mouvements nationaux de mutation.

Nous avons indiqué que nous ne pouvions pas nous contenter des explications fournies par la DSF justifiant cet état de fait en arguant le fait que des agents affectés n'auraient pas pris leurs postes ou seraient passés en temps partiels.

Par ailleurs, la CGT a de nouveau réitérer son opposition au mode de calcul et critères appliqués par la Direction Général en matière d'emploi reposant sur l'efficacité excluant le volume croissant des charges de travail supportées par les collègues.

Au 1er Septembre 2008, la CGT estime à 143, le nombre d'emploi manquant sur la DSF de Haute-Garonne.

La CGT refuse de rentrer dans la guerre des services visant à déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Nous appelons, au contraire, les collègues à se réunir et à formuler dans leurs services, leurs revendications en emplois pour assurer normalement leurs missions.

PLANS DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ANNONCES DANS LE PRIVE PAR SECTEUR (DEPUIS SEPTEMBRE 2008)

SECTEUR	EMPLOIS	SECTEUR	EMPLOIS
AUTOMOBILE	15 449	PHARMACIE	4 194
DISTRIBUTION	3 492	INFORMATIQUE ET ELECTRONIQUE	3 784
AGENCES INTERIM	1 089	SIDERURGIE ET METALLURGIE	1 614
BANQUE	950	ENERGIE ET MINES	1 235
AUTRES SECTEURS	4 040	TOTAL	35 847

MISSIONS SUPPORTS : UN SILENCE INSUPPORTABLE !!!

Selon les dernières informations qui nous ont été communiquées, la mise en place de la DLU de Haute-Garonne (Direction Locale Unique) devrait être effective courant Septembre 2009. Ainsi serait créée l'entité juridique prévoyant le regroupement des services fiscaux et ceux attachés à la Trésorerie Générale.

Cette nouvelle Direction serait articulée autour des pôles de gestion fiscale, de gestion publique et du pilotage et des ressources.

Le pôle du pilotage et des ressources regrouperait l'ensemble des missions qualifiées de « transverses » ou « supports ». **Il comprendrait la gestion des ressources humaines, la formation, le budget, la logistique, l'immobilier, la stratégie, le contrôle de gestion et la qualité des services.**

Si l'on possède une idée plus précise du contenu fonctionnel de ce pôle, **il n'en demeure pas moins de fortes incertitudes sur le devenir des agents** exerçant actuellement leurs missions au sein des services concernés.

En effet, sous couvert « de mutualisation des moyens », **l'administration a toujours affirmé que la création de Sous-Directions locales en charge des « missions supports » devrait permettre de dégager des « gains » en terme de réductions d'emploi.**

Certes, durant la période transitoire, les services, notamment en charge des ressources humaines, devraient fonctionner à l'identique. Mais que se passera t'il ensuite ?!

En clair, « sous couvert de chasse au doublon », les projets visent à faire supporter une partie des suppressions d'emplois aux structures fusionnées de ce nouveau pôle et d'autre part à redéployer les effectifs considérés en surnombre au sein des autres services des filières fiscale et publique.

Alors que nous sommes à quelque mois de la mise en place de la DLU, les Directions Locales, sans doute inféodées aux arbitrages nationaux, restent muettes sur le niveau des emplois affecté pour l'exercice des missions transverses, sur l'installation immobilière et la des services ainsi que les garanties accordées aux agents et les critères retenus en matière d'affectation, de gestion et de mutation.

Pour la CGT, le volume de charges de travail restant le même, rien ne justifie des suppressions d'emplois justifiées au nom de la mise en commun des moyens.

Qu'il s'agisse de la DLU, des missions transverses ; du PRS ou des SIP, la CGT ne tolérera pas que leur mise en place soit effective tant que toutes les garanties pour les collègues n'auront pas été fournies et qu'un réel dialogue social ait été instauré avec les représentants syndicaux et les agents.

Dans ces conditions, nous mettons en garde les Directions contre toutes tentatives de manigances qui consisteraient à placer les agents devant le fait accompli avec pour conséquence des mutations d'office, des conditions de travail aggravées et des perspectives d'évolution de carrière et de fonction réduites.



EN BREF : Déficit public à 3,4% du PIB

Le déficit public de la France (État, Sécurité sociale et collectivités locales) a atteint 3,4 % du PIB en 2008, tandis que la dette publique s'élevait à 68 % du PIB, contre 67,3 % annoncé dans le dernier collectif budgétaire, selon une première évaluation publiée hier par l'INSEE. En 2008, le déficit s'est dégradé de 14,6 milliards d'euros (2,7 % du PIB en 2007). La faible progression des recettes publiques (+2,3 %), plus lente que celle des dépenses publiques (+ 3,7 %), conséquence de la crise économique qui diminue les rentrées fiscales et nécessite l'intervention financière de l'État, explique le creusement du déficit, selon l'institut de statistique.

URGENCE SUR LES SALAIRES : 200 € TOUT DE SUITE

Avec la Garantie indemnitaire du pouvoir d'achat, le gouvernement reconnaît explicitement que les fonctionnaires subissent une perte de leur pouvoir d'achat.

Le bilan du versement de la GIPA à la DGFIP met en évidence que la grande majorité des agents reste exclue de ce système et que les contentieux accumulés en matière de salaires demeurent. Ainsi les agents de la DGFIP ont perdu en moyenne l'équivalent d'un mois de salaire sur 4 ans.

Pire encore, avec le projet relatif à la PFR, dont la généralisation pour l'ensemble des ministères et des agents des trois fonctions publiques est prévue pour 2012, le gouvernement poursuit l'objectif de tirer vers le bas la rémunération des agents par le biais de la refonte globale des régimes indemnitaires.

Avec ce nouveau système et à titre d'exemple (sur la base des dispositions présentées aux agents par E WOERTH dans son message électronique), **les pertes nettes pour un agent administratif de catégorie C 3^{ème} échelon pourrait se chiffrer à 130 euros par mois à l'issue de l'entretien d'évaluation.**

La CGT réaffirme son opposition au développement du régime indemnitaire au détriment du traitement indiciaire.

Pour endiguer les pertes de pouvoir d'achat, il faut revaloriser le point d'indice en indexant sa valeur sur le coût de la vie.

Sur la base d'un salaire minimum public-privé fixé à 1600 euros, la CGT exige la révision immédiate des grilles indiciaires de la fonction publique.

REPERES REVENDICATIFS DE LA CGT EN MATIERE DE SALAIRE

La CGT se prononce pour le maintien de la grille unique pour toute la Fonction publique, dans le cadre d'une carrière linéaire avec intégration des primes dans le traitement.

POUR LES AGENTS DE LA DGFIP (repères actualisés au 1^{er} Janvier)

CATEGORIE	NIVEAU DE RECRUTEMENT	AMPLITUDE DE LA GRILLE*
C	CAP, BEP, Brevet des collèges	De 1 950 à 3 900 euros
B	BAC	De 2 400 à 4 800 euros
A	BAC+3	De 3 300 à 6 600 euros
A+	Encadrement supérieur	De 3 750 à 7 500 euros

* De début à fin de carrière

BILAN DU VERSEMENT DE LA GIPA A LA DGFIP (Décembre 2008)

AGENTS CONCERNES	EFFECTIS TOTAL au 31-12-207	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	% DE BENEFICIAIRES	MONTANT MOYEN EN EUROS
TITULAIRES				
CAT A	30 132	5 114	17,0%	729
CAT B	42 681	4 411	10,0%	773
CAT C	52 093	757	1,5%	52
SOUS TOTAL	124 906	10 282	8,0%	698
NON TITULAIRES				
Assimilés A	95	9	9,0%	543
Assimilés B	32	1	3,0%	879
Assimilés C	2 095	87	4,0%	290
SOUS TOTAL	2 222	97	4,0%	319
TOTAL	127128	10 379	8,0%	694